



## COMPTE-RENDU

### Réunion du Comité de Pilotage (COFIL) Natura 2000 sites « Étang de Mauguio » du 17 décembre 2015 à Candillargues

Objet : Mise en œuvre du DOCOB année 2015 et perspectives 2016

1) Discours introductifs .....	3
2) Point sur la mise en œuvre du DOCOB année 2015 .....	3
3) Zoom sur la création et restauration de mares temporaires au Grand Travers (Pays de l'Or Agglomération) .....	4
4) Zoom sur les principaux résultats du suivi Roselières (2012-2015) (Sympo) .....	5
5) Zoom sur les Laro-limicoles : année record ! (Pays de l'Or Agglomération, CEN L-R) .....	6
6) Perspectives 2016 (Sympo) .....	6
7) Relevé de décisions .....	6

#### Liste des participants

##### Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Montpellier Méditerranée Métropole	Non représentée
Communauté d'agglomération du Pays de l'Or	Non représentée
Communauté des Communes du Pays de Lunel	Représentée par M. SANGUINEDE Fabien
Communauté des Communes Terre de Camargue	Non représentée
Commune d'Aigues-Mortes	Non représentée
Commune de Candillargues	Représentée par M. MONTIEL Roger
Commune de la Grande-Motte	Non représentée
Commune de Lansargues	Représentée par M. CHALOT René, Président du COFIL Natura 2000
Commune de Lunel	Non représentée
Commune de Lunel-Viel	Non représentée
Commune de Marsillargues	Non représentée
Commune de Mauguio	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Commune de Mudaison	Non représentée
Commune de Palavas-les-Flots	Non représentée
Commune de Pérols	Non représentée
Commune de St-Just	Non représentée
Commune de St-Nazaire-de-Pézan	Représentée par M. ROUX Jean-Michel
Département de l'Hérault	Représenté par M. BARRAL Claude, Conseiller départemental du Canton de Lunel
Département du Gard	Non représenté
Entente interdépartementale pour la démostriction du Languedoc-Roussillon	Non représentée
Région Languedoc-Roussillon	Non représentée
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO)	Représenté par M. GANIBENC Bernard, Président
Syndicat intercommunal des étangs littoraux	Non représenté, excusé
Syndicat interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise	Représenté par M. BONTON Nicolas

##### Collège des usagers

ASA de Marsillargues	Non représentée
Association " Melgueil Environnement "	Représentée par M. DUPRAT Roger, Président

Association de chasse maritime de l'Etang de l'Or	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Président
Association des éleveurs de taureaux de course camarguaise	Non représentée
Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise	Représentée par M. ANDREO Rogé
Association locale des cabaniers	Non représentée
Association Méridionalis	Non représentée, excusée
Association " Grande-Motte Environnement "	Représentée par M. SEGALA Benoît
Centre expérimental horticole de Marsillargues	Non représenté, excusé
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Représentée par M. LEYDIER Jean-Luc, Président
Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier	Non représentée
Comité départemental du tourisme	Non représenté
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	Non représenté
Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres	Non représenté, excusé
Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon	Représenté par M. CRAMM Patrice
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Fédération départementale des chasseurs du Gard	Non représentée, excusée
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault	Non représentée
Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage	Non représenté
Voies Navigables de France – Service de navigation Rhône-Saône	Non représentées

**Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)**

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	Non représentée. Excusée
Conseil architectural, d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault	Non représenté.
DDTM de l'Hérault	Représentée par Mme ELALOUF Zelda & Mme LEENHARDT Valérie
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard	Non représentée.
Direction départementale de l'équipement de l'Hérault	-
Direction régionale de la jeunesse et des sports de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon	Non représentée
DREAL Languedoc-Roussillon	Non représentée – Excusée
Direction interdépartementale des affaires maritimes – Hérault - Gard	Non représentée
IFREMER	Non représenté
Office national de la chasse et de la faune sauvage	Non représenté
ONEMA – service départemental de l'Hérault	Non représenté
Préfecture de l'Hérault	Représentée par Mme ELALOUF Zelda

**Experts**

CRAMM Patrice	Présent
LAURET Michel	Absent
MOLINA James	Absent
QUIGNARD Jean-Pierre	Absent

**Autres participants**

ALEXANDRE Muriel	Département de l'Hérault / SGTE PBCM
ANDREO Rogé	Manadier
AUBERT Bernard	Association Amis et riverains du Ponant
BROUILLET Jean-Louis	Citoyen
LIPINSICI Pierre	Association Amis et riverains du Ponant
CASES Ludovic	Symbo
COMBE Alexandre	SIATEO
DONNAT Jean-Marc	Symbo
FUSTER Jonathan	Communauté d'agglomération Pays de l'Or
GUERRERO Roland	Pêcheur
HOULES Françoise	Association Melgueil Environnement
LE POMMELET Eve	Chargée de mission Natura 2000, Symbo
MAJUREL Rodolphe	Département de l'Hérault
MARTIN Eric	SIATEO
MOLTO Jérôme	Communauté d'agglomération Pays de l'Or
PAULIN Joël	Manadier, Lansargues
VAZZOLER Nathalie	Symbo

## 1) Discours introductifs

M. MONTIEL ouvre la séance en remerciant les participants de leur venue pour cette séance annuelle du Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio ».

M. CHALOT en sa qualité de Président du COPIL Natura 2000 prend la suite en excusant en particulier le retard de M. BARRAL, et l'absence d'un certain nombre de personnes. Il rappelle que la mise en œuvre du DOCOB est animée par le Symbo depuis 2009. Elle a permis déjà un certain nombre de réalisations, nombreux travaux de restauration de milieux naturels et diverses études d'amélioration des connaissances. Le rythme des interventions concrètes sur le terrain s'est un peu ralenti avec la mise en place de la nouvelle programmation (2014-2020) des fonds européens. Il espère que le dispositif va se stabiliser rapidement, et permettre à la démarche Natura 2000 de conserver son caractère exemplaire, une démarche locale concertée, dotée de moyens à la hauteur de ses ambitions !

Il tient également à rappeler qu'en juillet 2015, a eu lieu, fait marquant, la signature du second contrat de bassin de l'Or. Celui-ci constitue un programme de territoire ambitieux vers la reconquête de nos milieux aquatiques et la préservation des ressources en eau. Prévu sur la période de 2015 à 2019, il mobilise l'ensemble des acteurs du territoire, dont une soixantaine de maîtres d'ouvrage pour un budget de plus de 60 millions d'euros... La mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio », ainsi que celles des plans de gestion des marais (communaux, conservatoire du Littoral) continueront dans ce cadre à contribuer à la préservation de la biodiversité, et des zones humides du territoire. Ces démarches ciblées localement sont complémentaires à la nécessaire action publique à mener à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'étang de l'Or.

Comme l'an passé, il est proposé à l'assistance de présenter un rapide bilan de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB ainsi que quelques petits focus sur les réalisations des acteurs locaux ou résultats de suivis les plus marquants de l'année 2015. Enfin, au cours d'un moment d'échanges, il sera discuté des perspectives pour 2016 et des attentes de chacun.

Souhaitant laisser la place aux exposés techniques, il cède la parole à Mme LE POMMELET.

## 2) Point sur la mise en œuvre du DOCOB année 2015

Cf. diaporama annexé

### Animation et mise en œuvre du DOCOB année 2015

Mme LE POMMELET tient à remercier en particulier Nathalie Vazzoler pour son appui technique à l'organisation de la réunion. Elle poursuit en rappelant que l'animation du DOCOB est co financée par le Ministère de l'Ecologie et l'Union européenne (fonds FEADER) à hauteur d'un mi-temps de travail de la chargée de mission Natura 2000 plus du temps de travail de L. CASES pour le suivi des roselières. Les principales missions d'animation sont :

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (17 % temps d'animation)
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (9 % temps d'animation)
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (50 % temps d'animation)
4. Mise à jour du DOCOB (4 % temps d'animation)
5. Veille environnementale (5 % temps d'animation)
6. Suivi des roselières (15 % temps d'animation)

Le détail des réalisations et des résultats est présenté dans le rapport d'activités disponible auprès du Symbo.

Au sujet du Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) du Bassin de l'Or, Mme ELALOUF tient à souligner la qualité du projet qu'il lui a valu d'être validé par les services instructeurs pour une durée de trois ans (2015 à 2017).

M. LEYDIER à ce sujet informe l'assistance de la tenue d'un Groupe d'Atelier Territorial agricole le 14 décembre, séance durant laquelle le PAEC du Bassin de l'Or et le volet agricole du contrat de bassin de l'Or ont été présentés.

M. MONTIEL demande quelle est l'incidence de la désignation du site en Zone Spéciale de Conservation. Mme LE POMMELET répond qu'il s'agit de la dernière étape du processus de désignation officielle d'un site en site Natura 2000 au titre de la directive « Habitats ».

M. GANIBENC souligne qu'il est difficile de s'y retrouver dans les nombreuses protections du site.

Mme LE POMMELET répond qu'à ce sujet le Symbo a édité une petite plaquette de présentation des différents labels et protections concernant l'étang de l'Or. Concernant les sites Natura 2000, M. CRAMM précise que la Zone de Protection Spéciale est issue de la Directive « Oiseaux » et la Zone Spéciale de Conservation de la Directive « Habitats, faune, flore ».

M. BARRAL s'interroge sur les incidences de la fusion des Régions sur les subventions accordées et plus globalement sur les programmes en cours.

Mme ELALOUF explique que certains ajustements pour une meilleure harmonisation des politiques régionales seront possibles sans que des incidences substantielles n'interviennent. En particulier, chaque Région conservera son Programme de Développement Rural (PDR) lequel précise les mesures éligibles au fonds FEADER.

Concernant les financements des contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers, elle tient à préciser que l'année 2015 a été consacrée à la clôture de l'ensemble des contrats issus de la précédente programmation. N'étant pas une priorité de la Région, la mesure permettant de financer ces contrats n'a pas été ouverte sur 2015. Elle devrait être ouverte au printemps 2016. Les contrats devraient être financés à hauteur de 100 % (63 % Europe, 37 % Etat) pour les propriétaires privés et à hauteur de 80 % (63% Europe, 17 % Etat) pour les maîtres d'ouvrage publics.

M. GANIBENC souhaiterait que le Contrat Natura 2000 concernant la pointe du Salaison (Mauguio) soit instruit en 2016.

### 3) **Zoom sur la création et restauration de mares temporaires au Grand Travers (Pays de l'Or Agglomération)**

Cf. diaporama annexé

M. MONTIEL s'interroge sur l'origine des mares, en particulier si elles sont issues d'anciens forages.

M. MOLTO acquiesce que pour certaines c'est le cas mais pour d'autres non. Quelques unes ont été creusées par un éleveur pour faire des points d'abreuvement pour ses chevaux.

M. CHALOT demande si un entretien suite à ces travaux est prévu.

M. MOLTO répond qu'il sera effectivement nécessaire.

M. BARRAL s'inquiète de l'augmentation de la nuisance que pourraient occasionner ces points d'eau en termes de moustiques. La zone est-elle démoustiquée ?

M. MOLTO répond par l'affirmative à cette question. Il espère que la fréquentation des mares par la faune telle que les amphibiens réduira aussi la présence des moustiques.

Mme LE POMMELET souhaite savoir combien de temps ont duré les travaux. M. MOLTO précise qu'ils ont duré une semaine. Le chantier a été parfois délicat aux abords des mares. C'est l'entreprise Serpe qui a été chargée de ce projet.

4) **Zoom sur les principaux résultats du suivi Roselières (2012-2015) (Symbo)**

Cf. diaporama annexé

M. BARRAL demande si un lien est fait entre la salinité de l'eau et la hauteur du roseau.

M. CASES explique qu'effectivement la salinité mesurée tous les mois en souterrain et en surface est un des paramètres importants suivi. En parallèle, des mesures annuelles sur la hauteur du roseau, le diamètre des tiges, etc., sont mises en relation.

M. CRAMM souhaite savoir si les conditions météorologiques sont prises en compte. M. CASES répond par l'affirmative : celles-ci sont notées à chaque suivi de terrain et sont analysées dans le cadre de l'interprétation des résultats, notamment des variations inter annuelles observées. Par contre, elles ne sont pas jusqu'à présent exposées dans le rapport synthétique annuel. Cela sera fait à compter de 2016.

Mme LE POMMELET ajoute que pour ce genre de suivi, ce qui est important c'est la continuité dans le temps, récolter de nombreuses données au cours de plusieurs années pour avoir des tendances significatives.

M. CHALOT se demande si ces suivis sont utiles si aucun changement n'est observé sur les roselières. Il serait plus utile d'agir.

Mme LE POMMELET fait remarquer que de nombreux changements sont visibles aujourd'hui, notamment sur les roselières de Candillargues (Cros-Martin) et celle de la zone humide tampon. Pour cette dernière, le suivi n'a montré que peu d'évolution sur les trois premières années de suivi mais depuis 2014, les données sont significatives et montrent une expansion de la roselière, tout comme au Cros-martin : roseaux plus hauts, plus gros, salinité en surface qui baisse... M. CASES ajoute qu'on peut également évaluer l'expansion de la roselière en termes de nombre de relevés sur le transect parcouru annuellement, il ne cesse d'augmenter pour ces deux roselières.

M. BARRAL souhaite comprendre ce qui explique le mauvais état de la roselière de Pierre-Fiche. M. CASES dit que les apports d'eau douce sont vraisemblablement trop faibles. Mme LE POMMELET explique que des travaux ont été réalisés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 pour améliorer les apports d'eau douce. Il faut continuer le suivi pour observer des éventuelles améliorations, visibles peut-être que dans deux ou trois ans. Cette roselière a un passif important, des décennies de salinité élevée, peu ou pas d'entretien...

Concernant la roselière communale de St-Nazaire-de-Pézan, M. ROUX pense que le problème – peu d'oiseaux indicateurs observés – vient de la fermeture de la formation végétale. Il manque des clairs. Ce n'est pas le fauchage qui pose problème.

Mme LE POMMELET, au vu des résultats du suivi, explique que les niveaux d'eau maintenus dans la roselière semblent insuffisants et mériteraient d'être légèrement augmentés en période printanière. L'idéal, en termes d'accueil des oiseaux d'eau, est effectivement d'ouvrir sur certains secteurs, mais également de conserver, sur un secteur qui s'y prêterait une roselière plus vieille, non fauchée. Cette gestion différenciée selon les secteurs permettrait d'augmenter la diversité des conditions d'accueil, et potentiellement de favoriser la présence des oiseaux paludicoles.

M. ROUX demande dans quelle roselière la salinité est la plus basse. M. CASES répond à St-Marcel, et ce depuis plusieurs années.

M. CRAMM se demande de quelles espèces d'oiseaux il est question dans ce suivi. Mme LE POMMELET explique que le suivi réalisé est issu d'un protocole mis en place par la Tour du Valat. Les espèces

considérées sont des oiseaux paludicoles, le butor étoilé, le héron pourpré, la lusciniole à moustaches, la rousserolle turdoïde, la talève sultane qui revient sur le site de l'étang de l'Or. Chacune de ces espèces a des exigences particulières en termes de niveau d'eau dans la roselière, de hauteur ou encore de grosseur de roseau...

M. LEYDIER souhaite apporter son témoignage concernant la roselière du Cros-Martin. C'est depuis les travaux réalisés par Pays de l'Or Agglomération que la situation s'est nettement améliorée. Il tient à remercier les techniciens Jérôme Molto et Jonathan Fuster pour la gestion des ouvrages.

5) **Zoom sur les Laro-limicoles : année record !** (Pays de l'Or Agglomération, CEN L-R)  
Cf. diaporama annexé

M. MONTIEL demande s'il n'y a pas de prédateur sur le site. M. FUSTER répond qu'effectivement le grand Bastit est favorable à l'accueil de ces colonies de laro-limicoles car les îlots sont suffisamment éloignés de la berge pour dissuader les prédateurs. Cela dit, deux chiens errants ont causé des dégâts en 2015. Attrapés, ceux-ci ont été mis à la fourrière et le propriétaire a été verbalisé.

En conclusion de sa présentation, M. FUSTER énonce que la question de la pérennisation de cette gestion hydraulique - pompage au printemps, gestion des ouvrages pour maintenir un certain niveau d'eau, etc. - se pose. En effet, le Conservatoire du Littoral souhaite tendre vers une gestion moins interventionniste sur ses différents sites.

6) **Perspectives 2016** (Symbo)  
Cf. diaporama annexé

Pas de questions ni commentaires concernant cette partie de l'exposé.

7) **Relevé de décisions**

Le COPIL Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio », sous la présidence de M. Chalot, a validé le bilan annuel de la mise en œuvre du DOCOB ainsi que les perspectives pour 2016.